

Objectifs :

Acquérir les savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Tout conducteur titulaire du permis B en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

DURÉE, DATES, LIEU, HORAIRES

7 heures

Cf. Convention ou contrat de formation joint

MODALITÉ D'ORGANISATION

Formation en présentiel

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Salle de cours équipées vidéo projecteur, PC paperboard
- Support de cours + vidéo
- Formateur spécialisé
- livret d'apprentissage

TARIF

Contactez Fégelé FORMATIONS : 03.54.44.45.44

contactfegeleformations@gmail.com

Personne en situation d'handicap :

Contactez Fégelé Formations 03.54.44.45.44

Etablissement accessible aux personnes handicapées

PROGRAMME

ACQUÉRIR LES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE SPÉCIFIQUES INDISPENSABLES À LA PRISE EN CHARGE ET À L'UTILISATION EN TOUTE SÉCURITÉ DE CE TYPE D'ENSEMBLE

Hors circulation (théorie et pratique alternées)

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

- Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTR), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU) - Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare
- Le freinage des remorques
- Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires
- Les équipements obligatoires de la remorque :
- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotants
- Equipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres
- Le triangle de présignalisation
- Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble : Signalisation spécifique.
- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).
- Le chargement : répartition
- Arrimage.
- Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :
- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage
- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque
- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque

- Réalisation d'exercices d'attelage-déttelage : Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un déttelage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité)
- Réalisation d'exercices de maniabilité :
- Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision
- Réalisations de marche arrière sinieuse entre des portes avec arrêt de précision

ADAPTER SON COMPORTEMENT AUX PARTICULARITÉS DE LA CONDUITE D'UN ENSEMBLE ET PRENDRE CONSCIENCE DES RISQUES QUI Y SONT ASSOCIÉS

- Circulation
- Conduite en circulation (50' minimum de conduite individuelle)
- Maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale
- Les angles morts
- Les changements de direction
- Prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ; Information et communication avec les autres usagers ;
- Anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- Les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- Maîtrise de l'ensemble et partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement
- Bilan de la prestation (10 minutes/stagiaire)
- Le ressenti de sa prestation par l'élève
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble

SUIVI - ÉVALUATIONS :

- Evaluation au fur et à mesure de la progression
- Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences
- L'évaluation finale des acquis est sanctionnée par la délivrance d'une attestation de suivi de formation.

VALIDATION :

Permis de conduire B96 si réussite à l'examen

AGRÉMENT :

Agrément du centre délivré par le préfet du lieu d'implantation de l'établissement